



à la une



Défendre les droits de tous les citoyens du monde

Cette semaine, on célèbre le 71^{ème} anniversaire de la **Déclaration universelle des droits de l'homme** (DUDH). Ce texte très important a été adopté à Paris après la 2^{ème} Guerre mondiale. En 1945, la 2^{ème} Guerre mondiale prend fin. **Les citoyens du monde entier sont sous le choc** : des millions de personnes ont été tuées, des familles entières ont souffert de la faim, du froid et de la peur. Une phrase est sur toutes les lèvres : **plus jamais ça !** L'Organisation des Nations Unies (ONU) décide d'écrire un texte pour protéger la paix et garantir à tous les citoyens du monde de **vivre libres et égaux** : c'est la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le texte est signé le 10 décembre 1948 par presque tous les pays membres de l'ONU. En le signant, les dirigeants des pays affirment qu'ils vont **agir pour protéger les droits de l'homme dans leur pays**. La DUDH comporte trente articles qui définissent les droits de tous les habitants de la planète. Elle est traduite en plus de 500 langues ! Tu connais sans doute le premier : « **Tous les êtres humains naissent libres et égaux en droits.** » Les articles suivants proclament d'autres droits, comme le droit de **s'exprimer, de s'éduquer, de travailler, d'être soigné ou de voyager**. Aujourd'hui, il reste encore beaucoup à faire pour que les droits de l'homme soient respectés dans le monde. Une grande association, Amnesty International, publie chaque année un rapport sur ce sujet. On peut y lire que dans de nombreux pays, les journalistes n'ont pas le droit à la **liberté d'expression**. Dans d'autres pays, des personnes sont **emprisonnées sans raisons justes** : on appelle cela les détentions arbitraires. Ailleurs, le **droit à l'éducation** n'est pas respecté car certains enfants ne peuvent pas aller à l'école. C'est pour toutes ces raisons qu'il faut **continuer d'agir**. **De nombreuses personnes travaillent au quotidien** (on t'explique qui protège les droits de l'homme dans le sais-tu?) **pour que les droits de l'homme soient mieux respectés aujourd'hui dans le monde entier.**

La discut'minute



Agir pour défendre les droits de l'homme, maintenant !

P'tite Marianne : Salut Sarah ! C'est quoi le papier que t'as dans les mains ?

Sarah : C'est une pétition !

P'tite Marianne : Une quoi ?

Sarah : Une pé-ti-tion ! C'est une lettre qui demande la libération de Nasrin Sotoudeh, une femme emprisonnée en Iran. Je l'emporte à la maison pour demander à mes parents de la signer. Si beaucoup de personnes la signent, peut-être qu'elle sera libérée !

P'tite Marianne : Mais pourquoi elle est en prison ? Qu'est-ce qu'elle a fait ?

Sarah : Juste son métier ! Elle est avocate. Elle a beaucoup défendu les droits des femmes dans son pays et elle est contre la peine de mort. Ça n'a pas plu aux dirigeants iraniens, donc ils l'ont emprisonnée !

P'tite Marianne : Quoi ? Mais ça craint ! Tout ça parce qu'elle dit ce qu'elle pense et qu'elle défend les droits de l'homme ?

Sarah : Oui, la liberté d'expression et le droit à la justice sont écrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ! Mais tu sais, cette déclaration n'est pas respectée dans tous les pays.

P'tite Marianne : Mais pourquoi ? Les pays l'ont signée, non ?

Sarah : Oui, mais ils ne sont pas obligés de la respecter. En signant, ils disent qu'ils vont faire des efforts, mais ils ne sont pas obligés de faire des lois pour défendre les droits écrits dans la déclaration. On dit que le texte n'est pas « contraignant. »

P'tite Marianne : Oula, je suis pas sûre de comprendre ! En gros, les dirigeants des pays disent qu'ils sont d'accord mais l'ONU ne peut pas les forcer à agir, c'est ça ?

Sarah : Exactement !

P'tite Marianne : C'est pas cool. Mais nous, on peut faire quelque chose ?

Sarah : On peut essayer ! C'est ce que font les Organisations non gouvernementales. Par exemple, cette pétition que je vais faire signer à mes parents a été lancée par une ONG qui s'appelle Amnesty International. Le but, c'est d'obliger l'Iran à respecter les droits de l'homme. Va voir sur le site d'Amnesty International, il y a plein de pétitions !

P'tite Marianne : OK, je vais aller voir ! Et je vais en parler à mes parents aussi !

À suivre de près



Une loi pour protéger les créations artisanales des peuples autochtones

Depuis quelques années, plusieurs grandes marques de vêtements ont provoqué la colère de nombreux artisans dans le monde. Ces marques ont utilisé des dessins, des motifs traditionnels et des techniques artisanales de différentes cultures. Ce sont des manières très particulières de fabri-

quer des vêtements, qui nécessitent beaucoup de travail et qui se transmettent souvent de générations en générations depuis des siècles. Les grandes marques ont utilisé ces motifs sans demander leur autorisation aux peuples qui les ont créés : cela s'appelle du plagiat ou de l'appropriation culturelle. Les créateurs de ces vêtements de marque n'ont pas non plus partagé l'argent qu'ils avaient gagné en vendant ces vêtements. Le Mexique, un pays d'Amérique centrale, a décidé d'agir. Une loi contre le plagiat de la culture autochtone va être votée pour empêcher les marques d'utiliser les motifs traditionnels des différents peuples du pays. Et d'autres pays vont peut-être faire pareil !



De l'or... dans les égouts !

Dans toutes les villes, de l'eau boueuse et puante circule dans les égouts. Cette eau provient de nos éviers, de nos toilettes ou des pluies. Elle est nettoyée avant d'être rejetée dans les rivières. Et si elle était plus précieuse qu'on ne le croyait, cette boue ? À Bruxelles, la capitale de la Belgique, des scientifiques s'intéressent à cette boue car elle contient... de l'or et de l'argent ! D'où proviennent ces métaux pré-

cieux ? De très petits morceaux s'échappent des bijoux quand nous les lavons mais aussi de certains vêtements et médicaments. Or, s'ils sont rejetés directement dans la nature, ces métaux polluent. Les scientifiques belges cherchent donc une méthode pour récupérer l'or et l'argent avant de rejeter l'eau dans les rivières. Un geste économique et écologique !

Le sais-tu ?



Sais-tu qui protège les droits de l'homme dans le monde ?

Des milliers de personnes travaillent tous les jours pour défendre les droits de l'homme. Certaines travaillent dans des **Organisations non gouvernementales (ONG)**, comme Amnesty International ou la Ligue des droits de l'homme. Ce sont des associations indépendantes des gouvernements. Elles sont libres d'**enquêter** sur les droits de l'homme, de **dénoncer** les pays qui ne les respectent pas et d'**agir** pour défendre les droits des citoyens. D'autres personnes sont chargées de **juger** si les droits de l'homme sont respectés : c'est le cas, par exemple, de ceux qui travaillent à la **Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)**. Si un citoyen européen pense que ses droits n'ont pas été respectés, il peut demander à la CEDH de **condamner son pays**. L'Organisation des nations unies veille aussi au respect des droits de l'homme. Le **Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'homme** est chargé de donner de l'information sur le sujet et de contrôler le respect des droits. Au **Conseil des droits de l'homme**, 47 pays sont élus tous les trois ans : ils ont notamment pour mission d'examiner le respect des droits de l'homme dans chaque pays du monde, un par un.

Le mot de la semaine

Droits de l'homme : ce sont des droits très importants garantis à tous les êtres humains pour qu'ils puissent vivre libres, égaux et dignement. Ils sont protégés par de nombreux textes nationaux et internationaux.

En anglais, on dit : "human rights".

Le débat

On parle des droits de l'homme.

Selon toi, pourquoi faut-il défendre les droits de l'homme aujourd'hui ?



ASSOCIATION LOI 1901
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Retrouve-nous sur lespetitscitoyen.com
pour de nouvelles aventures !